



Après la saison 1 « Les mutuelles donnent des ailes »

Saison 2 : Les employeurs sont hors-sol

Lors de la CPPNI du 14/04/2022, la chambre patronale est revenue vers les organisations syndicales en refusant de répondre aux revendications et propositions exprimées le 28 mars 2022.

Le motif : celle-ci estime qu'une suspension de 2h30 de séance est un manque de respect et que nos positions sont trop éloignées des leurs.

Au 1^{er} avril 2022, l'inflation est à 4,5% et nous demandons une augmentation collective pérenne de 5% de la rémunération. Nous sommes pourtant très proches de la réalité de nos collègues.

Nous en concluons que la chambre patronale est très éloignée de la réalité des salariés de la Branche et du problème de pouvoir d'achat que vous vivez.

Nous, organisations syndicales représentatives, ne pouvons que constater que la chambre patronale ne souhaite toujours pas entendre la parole de ses salariés.

Pour nous, organisations syndicales représentatives de la branche Mutualité, porteuses de la parole de nos collègues, cela est inadmissible. L'attitude de la chambre patronale n'est plus acceptable.

Faute d'arguments politiques entendables sur leur refus d'augmenter les salaires, l'ANEM propose une médiation aux organisations syndicales. Celle-ci aurait pour but de rétablir un dialogue social en espérant pouvoir effacer les revendications portées en prérequis le 28 mars 2022 et par là-même ne pas répondre aux expressions portées dans la rue par les salariés de la Branche Mutualité.

Les organisations syndicales sont prêtes à accepter la médiation uniquement si celle-ci se déroule sous l'égide du Ministère du Travail avec l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et dans l'objectif de rappeler à chacun le rôle de la branche.

Lors de cette même séance, un point « d'informations sur les impacts du blocage du dialogue social concernant la prévoyance et la formation » était prévu.

Les conditions de reprise du dialogue social n'étant pas remplies, les organisations syndicales ont proposé de clore la CPPNI et d'ouvrir une séance d'information, afin que ce point soit abordé et que les intervenants puissent faire leur information.

La chambre patronale a refusé sans conditions la proposition des organisations syndicales et faute d'arguments politiques, a même refusé une nouvelle suspension de séance et toutes nouvelles prises de parole sur le sujet.

La ficelle est trop grosse pour qu'elle nous échappe ! La délégation patronale cherche à faire porter la responsabilité de l'échec du dialogue social aux organisations syndicales, mais personne n'est dupe.

Pour donner suite à cette entrave, les organisations syndicales CFDT, CGT et FO ont quitté la séance.

D'autre part, conformément à la déclaration du 28 mars 2022, les conditions de reprise du dialogue social n'étant pas remplies, les travaux restent suspendus.

Prochaine saison

A venir